



INDEMNITÉS GRAND ÂGE ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

FO demande leur application dans le secteur social, médicosocial et de l'aide à domicile privé à but non lucratif

Deux primes, « grand âge » et « attractivité des territoires », ont été mises en place le 31 janvier dernier par décret. Ces primes sont destinées aux personnels de la Fonction Publique Hospitalière qui exercent auprès des personnes âgées (prime grand âge) ou ceux qui exercent à Paris et sa petite couronne (attractivité territoriale).

Pourquoi le gouvernement a-t-il exclu les salariés du secteur privé ?

Prime grand âge
100 € par mois
FO Action Sociale
dit OUI !

Les salariés du secteur social, médicosocial et de l'aide à domicile qui travaillent auprès des personnes âgées ne sont-ils pas soumis aux mêmes difficultés ? Eux aussi manipulent les résidents et les patients, souffrent

d'effectifs insuffisants, de troubles musculo-squelettiques, d'un manque de reconnaissance de leur implication...

Les salariés du secteur social, médicosocial et de l'aide à domicile qui travaillent dans la petite couronne et à Paris dans les services médicosociaux ne subissent-ils pas les mêmes contraintes ? Locations hors de prix, transports...

Prime attractivité
78 € par mois
FO Action Sociale
dit OUI !

FO Action Sociale demandera aux employeurs de toutes les branches du secteur l'ouverture de négociations sur la transposition de ces primes dans les conventions collectives.

Peut-on accepter
que certains soient moins bien rémunérés
car ils sont dans le secteur Privé ?
Pour FO, c'est NON !

Les salariés de nos secteurs ne doivent pas être oubliés, c'est pourquoi FO demande :

- **L'attribution immédiate de ces 2 primes dans le secteur social, médicosocial et de l'aide à domicile.**
- **Un versement rétroactif au 1^{er} février 2020**

Paris, le 12 mars 2020